Ville de Genève
Conseil municipal

M-1444

Réponse du Conseil administratif du 10 septembre 2025 à la motion du 5 juin 2019 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Marie-Pierre Theubet: «Pour ne pas être à la traîne en matière de lutte contre le dérèglement climatique: un «plan climat» avec des mesures concrètes!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– la souscription de la Suisse à l'accord de Paris sur le climat et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990;
– les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie;
– le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique;
– que la Ville de Zurich vise zéro émission fossile en 2030;
– le catalogue de vingt-deux mesures (suppression de la moitié des places de stationnement sur le domaine public, interdiction des voyages en avion pour l'administration, création d'une vaste zone piétonne, etc.) proposé par l'exécutif de la Ville de Berne;
– les outils d'ores et déjà à la disposition de la Ville pour réaliser la transition écologique, à l'instar de l'initiative populaire municipale IN-2 pour 200 rues piétonnes, qui est en force, et qui aurait dû, depuis des années, être concrétisée;
– le fait que le Canton dispose d'un Plan directeur cantonal et d'un Plan climat;
– que la Ville agit depuis de nombreuses années en matière de développement durable (engagements d'Aalborg, Plan stratégique de développement durable, programme G'innove, mise en conformité par rapport aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies), qu'elle s'est par ailleurs dotée il y a dix ans d'un Plan directeur communal 2020, mais qu'aucune de ces actions ne permet de réunir l'ensemble des forces autour d'une approche cohérente et transversale;
– que, sur les pages internet du Service Agenda 21 – Ville durable, le suivi du développement durable en Ville de Genève et son Cercle Indicateurs montre que des efforts sont encore à produire, notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets, de végétalisation ou encore de tissu économique plus inclusif;
– le rôle et l'image internationale de la Ville de Genève, et par conséquent la nécessité d'être exemplaire, mais aussi pionnière en matière de lutte contre le dérèglement climatique;

- l'urgence climatique en Ville de Genève, déclarée par le Conseil municipal le 16 mai 2019 (résolution R-242);
- l'annonce par le Conseil administratif, le lendemain, dans un communiqué de presse, d'un «rapport détaillant les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques et les mesures à prendre pour les intensifier et les renforcer» comme réponse à la résolution R-242;
- la création – en bonne voie – d'une commission de la transition écologique (demandée par le projet de délibération PRD-200, renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du 16 mai 2019), où les invites de cette motion pourraient être étudiées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la réalisation d'un «plan climat» communal, qui comporterait:
  - une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune;
  - un volet d'adaptation aux changements climatiques;
  - un catalogue des mesures qui permette à la Ville de Genève de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030;
- de se concerter avec les autres communes et le Canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Préambule

Le Conseil administratif partage pleinement l'ambition portée par cette motion: la sortie rapide des énergies fossiles est une nécessité climatique, sociale et géopolitique. Il salue l'engagement des motionnaires et leur volonté de fixer un cap ambitieux pour la politique énergétique et climatique de la Ville de Genève.

Stratégie climat

Pour rappel, la Ville de Genève a publié en février 2022 la Stratégie climat municipale, qui répond à la première invite, à savoir la demande de création d'un Plan climat communal. Celle-ci est composée de trois volets: un volet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), un volet sur l'adaptation au changement climatique et un volet sur les actions transversales à mener. Le premier volet s'appuie sur les résultats du bilan carbone du territoire et de l'administration (basés sur les données 2019). La Stratégie climat et les bilans carbone se trouvent en ligne sur le site internet de la Ville https://www.geneve.ch/themes/durabilite/climat/strategie-climat.

Des informations sur l'état d'avancement des mesures phares de la Stratégie climat sont également disponibles sur le site internet de la Ville (https://www.geneve.ch/themes/durabilite/climat/strategie-climat/10-mesures-phares-climat-avancement). De plus, un système de monitoring a récemment été mis en place, afin de rendre compte annuellement des efforts réalisés par la Ville pour atteindre les objectifs de la Stratégie climat. Il est prévu d'envoyer chaque année un rapport sur les indicateurs d'effort au Conseil municipal. Le premier rapport devrait être envoyé en 2026.

A noter également que le Plan directeur communal de la Ville de Genève (PDCom) a été révisé depuis juin 2022 et adopté au printemps 2025. Le nouveau PDCom «Genève 2040» intègre en premier lieu l'urgence climatique et la réalisation de la transition écologique et sociale du territoire.

Bilan carbone

Le bilan carbone de la ville de Genève a fourni une image des émissions de GES en 2019:

– 43% des émissions de GES proviennent de la consommation de biens et services;
– 30% proviennent de l'énergie et des bâtiments;
– 27% proviennent de la mobilité.

La majeure partie de ces émissions sont indirectes (75%), ce qui signifie qu'elles sont produites hors du territoire genevois et que la Ville a très peu de leviers d'action pour directement les réduire. Concernant les 25% d'émissions directes, qui représentent au total 625 758 tCO_2eq, elles sont réparties de la manière suivante:

– 374 311 tCO_2eq proviennent de l'exploitation des bâtiments privés (60%);
– 134 186 tCO_2eq proviennent de la mobilité terrestre des habitant.e.s (21%);
– 65 826 tCO_2eq proviennent de la mobilité terrestre des pendulaires (11%);
– 29 791 tCO_2eq proviennent de l'exploitation des bâtiments publics (5%);
– 21 644 tCO_2eq proviennent de la gestion des déchets et des eaux usées (3%).

Ces chiffres vont être mis à jour dans le prochain bilan carbone de la ville qui sera publié à la fin de l'année 2025. Ils montrent quels sont les domaines prioritaires, notamment l'exploitation des bâtiments privés.

Sortie des énergies fossiles d'ici à 2030

La motion propose que la Ville «sorte du fossile d'ici à 2030». Le Conseil administratif souhaite attirer l'attention sur le fait que les communes ne disposent

malheureusement des leviers nécessaires pour atteindre un tel objectif à l'échelle de leurs territoires.

En effet:

- la législation énergétique et climatique, à savoir les normes de construction, les obligations de rénovation, les calendriers de sortie du fossile, les taxes et incitations, relève du Canton et de la Confédération;
- les réseaux de chaleur, les réseaux de gaz, le marché de l'électricité sont également du ressort d'acteurs externes (SIG, entreprises privées, cadres légaux cantonaux ou fédéraux);
- la Ville n'est propriétaire que d'une minorité de bâtiments sur son territoire. La majorité des bâtiments appartiennent à des propriétaires privés ou à d'autres entités (Etat, HUG, organisations internationales), ce qui limite les leviers d'action directs.

Les calendriers de sortie des énergies fossiles aux niveaux cantonal, fédéral et international sont alignés sur l'échéance de 2050 (cf. ci-après).

Dans ce contexte, la Ville ne peut pas garantir à elle seule une sortie complète du fossile à l'échelle de son territoire communal d'ici à 2030. De ce fait, la priorité de la Ville est de renforcer ses moyens d'action, d'accélérer les projets concrets et de continuer à collaborer activement avec les autorités cantonales, fédérales et les acteurs privés.

Les objectifs actuels

Les objectifs en vigueur sont orientés vers une réduction progressive des émissions de CO_2 et des consommations énergétiques, conformément aux engagements internationaux de la Suisse (Accords de Paris), au Plan climat cantonal et à la Stratégie climat municipale. A ce titre:

- la Stratégie fédérale pour le climat vise une neutralité carbone d'ici à 2050;
- le Canton et la Ville de Genève visent une réduction de 60% des émissions d'ici à 2030 par rapport à 1990, et la neutralité carbone d'ici à 2050.

Dès lors, pour atteindre les objectifs fixés par le Canton dans le Plan directeur des énergies, le Plan directeur communal de l'énergie recommande de poursuivre deux orientations majeures:

- la réduction de la demande thermique du parc bâti existant;
- la substitution du mazout et du gaz par les énergies renouvelables à disposition.

Le Plan directeur communal de l'énergie entend mettre en œuvre ces orientations en:

– encourageant la rénovation massive du bâti existant dans son ensemble;
– contribuant à développer les réseaux de chauffage à distance;
– optimisant les consommations énergétiques des bâtiments;
– développant massivement le photovoltaïque sur les toits de la ville.

Le chauffage à distance (CAD) représente l'un des grands leviers de la transition énergétique territoriale à Genève, car il permet de substituer massivement les énergies fossiles utilisées pour le chauffage par des sources renouvelables. A Genève, la chaleur sera ainsi fournie par l'incinération des déchets, la géothermie ou les eaux du lac grâce à des pompes à chaleur. Dans un territoire densément bâti, où plus de la moitié de la consommation énergétique est liée au chauffage des bâtiments, le développement du CAD offre une solution collective et fiable pour décarboner le parc bâti et réduire la dépendance aux importations d'énergies fossiles. En 2050, les réseaux de CAD déployés par les SIG couvriront 50% des besoins thermiques du canton avec un taux d'énergies renouvelables de 100%.

La construction du réseau de chauffage à distance va entraîner l'ouverture d'un très grand nombre de chantiers qui vont bouleverser la ville. Cependant, la mise en fonction de ce réseau est urgente et déterminante pour la transition énergétique du territoire.

Concertation avec les autres communes et le Canton

Les communes genevoises (et suisses) se concertent régulièrement, dans le cadre de différents groupes de travail, formels et informels, pour faire avancer autant que possible leurs plans climat respectifs. L'Etat de Genève apporte un soutien significatif à la réalisation des plans climat communaux et au partage de connaissance sur les mesures permettant de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire.

Conclusion

La Stratégie climat de la Ville est désormais un document-cadre de l'administration municipale. La Ville incite l'ensemble des acteurs et actrices de son territoire à sortir des énergies fossiles et à réduire les émissions de GES. Cependant, force est de constater que ses actions seules ne suffiront pas et qu'un cadre légal plus contraignant est nécessaire afin de faire respecter les Accords de Paris.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le maire: *Alfonso Gomez*